

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 02/10/2025 - B2025/014384 - 2019 B 00737 - 850 550 443 - A BB
BOULANGERIE

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

© 2003 A. I. M. P. R. J. M. L. R. L. E. N. J. T. F. O. N. A. I. L. E. 2012 02 0001 ND February 2012 16 0001

Désignation de l'entreprise SAS A BB BOULANGERIE										Néant ☐																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Adresse de l'entreprise 2 SQUARE MARCEL PAUL - 42800 RIVE DE GIER																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Numéro SIRET* 8 5 0 5 5 0 4 4 3 0 0 0 1 2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">Exercice N clos le 31/12/2021</th> <th colspan="2">Exercice N-1 clos le 31/12/2020</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th>Brut 1</th> <th>Amortissements-Provisions 2</th> <th colspan="2">Net 3</th> <th colspan="2">Net 4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">ACTIF</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISE</td> <td>Immobilisations incorporelles</td> <td>010</td> <td>16667</td> <td>012</td> <td>16667</td> <td></td> <td>16667</td> </tr> <tr> <td> Fonds commercial*</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Autres*</td> <td>014</td> <td>3650</td> <td>016</td> <td>2193</td> <td>1457</td> <td>2250</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations corporelles*</td> <td>028</td> <td>4790</td> <td>030</td> <td>2358</td> <td>2432</td> <td>3390</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations financières* (1)</td> <td>040</td> <td>3000</td> <td>042</td> <td></td> <td>3000</td> <td>3000</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total I (5)</td> <td>044</td> <td>28107</td> <td>048</td> <td>4550</td> <td>23556</td> <td>25307</td> </tr> <tr> <td rowspan="10">ACTIF CIRCULANT</td> <td>STOCKS</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Matières premières, approvisionnements, en cours de production*</td> <td>050</td> <td></td> <td>052</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Marchandises*</td> <td>060</td> <td></td> <td>062</td> <td></td> <td></td> <td>2221</td> </tr> <tr> <td>Avances et acomptes versés sur commandes</td> <td>064</td> <td></td> <td>066</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Créances (2)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Clients et comptes rattachés*</td> <td>068</td> <td>6821</td> <td>070</td> <td>6821</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Autres* (3)</td> <td>072</td> <td>14827</td> <td>074</td> <td>14827</td> <td></td> <td>13679</td> </tr> <tr> <td>Valeurs mobilières de placement</td> <td>080</td> <td></td> <td>082</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Disponibilités</td> <td>084</td> <td>23720</td> <td>086</td> <td>23720</td> <td></td> <td>24909</td> </tr> <tr> <td>Charges constatées d'avance*</td> <td>092</td> <td>1548</td> <td>094</td> <td>1548</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total II</td> <td>096</td> <td>46916</td> <td>098</td> <td>46916</td> <td></td> <td>40806</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total général (I + II)</td> <td>110</td> <td>75023</td> <td>112</td> <td>4550</td> <td>70472</td> <td>66116</td> </tr> <tr> <td colspan="12">PASSIF</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">Exercice N NET 1</td> <td colspan="2">Exercice N-1 NET 2</td> </tr> <tr> <td rowspan="9">CAPITAUX PROPRES</td> <td>Capital social ou individuel*</td> <td>120</td> <td></td> <td>2000</td> <td></td> <td>2000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Écarts de réévaluation</td> <td>124</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réserve légale</td> <td>126</td> <td></td> <td>200</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réserves réglementées*</td> <td>130</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*</td> <td>131</td> <td></td> <td>9550</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Report à nouveau</td> <td>134</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice</td> <td>136</td> <td></td> <td>378</td> <td></td> <td>9750</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Provisions réglementées</td> <td>140</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total I</td> <td>142</td> <td></td> <td>12128</td> <td></td> <td>11750</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Provisions pour risques et charges</td> <td>154</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total II</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="6">DETTES (4)</td> <td>Emprunts et dettes assimilées</td> <td>156</td> <td></td> <td>3000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td> <td>164</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fournisseurs et comptes rattachés*</td> <td>166</td> <td></td> <td>7515</td> <td></td> <td>18175</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N</td> <td>169</td> <td></td> <td>47830</td> <td></td> <td>36191</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Produits constatés d'avance</td> <td>174</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total III</td> <td>176</td> <td></td> <td>58344</td> <td></td> <td>54365</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total général (I + II + III)</td> <td>180</td> <td></td> <td>70472</td> <td></td> <td>66116</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="3">REMOIS</td> <td>(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an</td> <td>193</td> <td></td> <td>(1) Dont dettes à plus d'un an</td> <td>195</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>(2) Dont créances à plus d'un an</td> <td>197</td> <td></td> <td>(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*</td> <td>182</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs</td> <td>199</td> <td></td> <td>(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*</td> <td>184</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>																Exercice N clos le 31/12/2021		Exercice N-1 clos le 31/12/2020				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		Net 4		ACTIF								ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	16667	012	16667		16667	Fonds commercial*							Autres*	014	3650	016	2193	1457	2250	Immobilisations corporelles*	028	4790	030	2358	2432	3390	Immobilisations financières* (1)	040	3000	042		3000	3000	Total I (5)		044	28107	048	4550	23556	25307	ACTIF CIRCULANT	STOCKS							Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052				Marchandises*	060		062			2221	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				Créances (2)							Clients et comptes rattachés*	068	6821	070	6821			Autres* (3)	072	14827	074	14827		13679	Valeurs mobilières de placement	080		082				Disponibilités	084	23720	086	23720		24909	Charges constatées d'avance*	092	1548	094	1548			Total II		096	46916	098	46916		40806	Total général (I + II)		110	75023	112	4550	70472	66116	PASSIF																Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		2000		2000		Écarts de réévaluation	124						Réserve légale	126		200				Réserves réglementées*	130						Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*	131		9550				Report à nouveau	134						Résultat de l'exercice	136		378		9750		Provisions réglementées	140						Total I	142		12128		11750		Provisions pour risques et charges		154						Total II								DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		3000				Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						Fournisseurs et comptes rattachés*	166		7515		18175		Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N	169		47830		36191		Produits constatés d'avance	174						Total III	176		58344		54365		Total général (I + II + III)		180		70472		66116		REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(1) Dont dettes à plus d'un an	195			(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		
				Exercice N clos le 31/12/2021		Exercice N-1 clos le 31/12/2020																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		Net 4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
ACTIF																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	16667	012	16667		16667																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	Fonds commercial*																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
	Autres*	014	3650	016	2193	1457	2250																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	Immobilisations corporelles*	028	4790	030	2358	2432	3390																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	Immobilisations financières* (1)	040	3000	042		3000	3000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Total I (5)		044	28107	048	4550	23556	25307																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Marchandises*	060		062			2221																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Créances (2)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
	Clients et comptes rattachés*	068	6821	070	6821																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
	Autres* (3)	072	14827	074	14827		13679																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	Valeurs mobilières de placement	080		082																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Disponibilités	084	23720	086	23720		24909																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	Charges constatées d'avance*	092	1548	094	1548																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Total II		096	46916	098	46916		40806																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Total général (I + II)		110	75023	112	4550	70472	66116																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
PASSIF																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		2000		2000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Écarts de réévaluation	124																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	Réserve légale	126		200																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Réserves réglementées*	130																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*	131		9550																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Report à nouveau	134																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	Résultat de l'exercice	136		378		9750																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Provisions réglementées	140																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	Total I	142		12128		11750																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Provisions pour risques et charges		154																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Total II																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		3000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		7515		18175																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N	169		47830		36191																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Produits constatés d'avance	174																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	Total III	176		58344		54365																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Total général (I + II + III)		180		70472		66116																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(1) Dont dettes à plus d'un an	195																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire article 502 de l'article 502 du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise **SAS A BB BOULANGERIE**

N° de l'entreprise

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31/12/2011

Exercice N-1 clos le 31/12/2010

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS ET CHARGES DIVERS		BÉNÉFICE OU PERTE		B — RÉSULTAT FISCAL		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		PRIMES ET CONTRIBUTIONS COMPLÉMENTAIRES FACULTATIVES		MONTANT DE LA TVA COLLECTÉE		MONTANT DE LA TVA DÉDUCTIBLE SUR LES BIENS ET SERVICES (SAUF IMMOBILISATIONS)	
Ventes de marchandises*																			
Production vendue																			
Production stockée*																			
Production immobilisée*																			
Subventions d'exploitation reçues																			
Autres produits																			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)																			
Achats de marchandises* (y compris droits de douane)																			
Variation de stock (marchandises)*																			
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)																			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*																			
Autres charges externes* (dont crédit bail — mobilier — immobilier)																			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE)																			
Rémunérations du personnel*																			
Charges sociales (cf. renvoi 580)																			
Dotations aux amortissements*																			
Dotations aux provisions																			
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)																			
Total des charges d'exploitation (II)																			
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I — II)																			
Produits financiers																			
Produits exceptionnels																			
Charges financières																			
Charges exceptionnelles																			
Impôts sur les bénéfices*																			
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)																			
B — RÉSULTAT FISCAL																			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*																			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																			
Provisions non déductibles*																			
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.100)																			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cnts d'associés																			
Entrepr. nouvelles (H. 508)																			
Reprise d'entreprises en difficulté (H. 509)																			
Divers*																			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS																			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises S. seulement)																			
Déficits antérieurs reportables :*																			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives																			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*																			
Montant de la TVA collectée																			
Montant de la TVA déductible sur les biens et services (sauf immobilisations)																			

Formulaire obligatoire (article 902 Section
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: SAS A BB BOULANGERIE

Néant ☐

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations a la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISE											Valeur d'origine des immo- bilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles			Fonds commercial	401	16667	401		401		16667	
			Autres	419	3650	419		419		3650	
Immobilisations corporelles	Terrains		429		422		421		426		
	Constructions		433		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriel		449		442		441		446		4790
	Installations générales agencements divers		450		452		451		455		
	Matériel de transport		469		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles		471		472		471		476		
	Immobilisations financières		480		482		484		486		3000
TOTAL			490		492		494		496		28107

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations (dotations de l'exercice		Diminutions (amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	1400	502	793	504		506	2193		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1400	532	958	534		536	2357		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
	TOTAL		570	2800	572	1751	574		576	4520	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES							
Nature des immobilisations cédées virees de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5			
		6	-	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme			
						19 % 6	15 % ou 16 % 7	0 % 8	
5	6	7	8						
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % *			579	Régularisations	590	583	591	595	
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus values à long terme (CGI art 39 <i>ter</i> virees)						591			
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(d) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis A, 239 E et 239 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire Article 322 A *Applies*
A l'us du Code général des impôtsDésignation de l'entreprise **SAS A BB BOULANGERIE**Néant ☒**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	202		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	203		Crédit d'impôt famille	204	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205		Crédit d'impôt investissement en Corse	206		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	207	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	208		Autres imputations	211				

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-3 du Code des Transports) (case à cocher)

800



(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D, déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la note 2033-N° 01.



N° 11483* 17

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

5

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2033-E

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Février 2012 110 613

N° 2033-E IMPRIMERIE NATIONALE

Désignation de l'entreprise : SAS A BB BOULANGERIE		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2021	et clos le : 31/12/2021	Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108	133504	
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	111	3000	
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	113		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	1233	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	151		
TOTAL 1	111	137737	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	40102	
Variation de stocks (marchandises)	122	2221	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	115		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	16959	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	116		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	308	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	149		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA (contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.)	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152	59589	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	78147
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 149, 118 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.



N° 11622 * 12

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.U.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 5 0 5 5 0 4 4 3 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A BB BOULANGERIE

ADRESSE (voie) 2 SQUARE MARCEL PAUL

CODE POSTAL 4 2 8 0 0

VILLE RIVE DE GIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique SOUID Prénom(s) NOUREDDINE
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 200
Naissance Date 28/07/1978 N° Département 99 Commune EL HAMMA Pays TUNISIE
Adresse : N° 19 Voie AVENUE VIVIANI
Code Postal 69008 Commune LYON Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'unique tableau utilisé, on utilise plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en fonction du tableau de base prévu à cet effet et de reporter le total de la colonne des parts ou actions en bas à droite de cette même colonne.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION



N° 11625 * 17

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.D.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 12 0 2 1

N° SIRET

8 5 0 5 5 0 4 4 3 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A BB BOULANGERIE

ADRESSE (voie) 2 SQUARE MARCEL PAUL

CODE POSTAL 42800

VILLE RIVE DE GIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033 NOT.



Formulaire obligatoire
(art. 225 du Code général des impôts)



N° 2065

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2021 et clos le 31/12/2021 Régime simplifié d'imposition ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Régime réel normal ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISE DE ST ETIENNE - BP82373 13 RUE DES DOCTEURS CHARCOTS 42023 SAINT ETIENNE CEDEX 2
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire : SAS A BB BOULANGERIE 2 SQUARE MARCEL PAUL 42800 RIVE DE GIER

651 Insp., IFU 661088 N° dossier 85055044300013 N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) : Boulangerie

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

le téléphone :

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal 1 Bénéfice imposable au taux de 33,33 % 445 Bénéfice imposable au taux de 15 % 445 Déficit (repon de la ligne NO du 2058 A ou 372 du 2033 B)

2 Plus-values 2 Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sans déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1)

Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Zone franchise Corse ☐ Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de reconstruction de la défense art. 41 terdecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer - ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 € HT)

Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions, ...), en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer une 1330-CVAE. ☐

Valeur ajoutée de référence Chiffre d'affaires de référence

Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires, se reporter à la notice de la 1330-CVAE

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

CGA ☐ Visur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable :

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA ☐

Signature et qualité du déclarant

, le 27/12/2021

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

D.G.I. N° 2065 Ter

Désignation de l'entreprise **SAS A BB BOULANGERIE**
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2021**

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
		NP			
		P			

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2011, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	45980
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i> du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires, (Articles 223 A à U du CGI)

– Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

– Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A *bis*).

bénéfice ou déficit
(indiquer « ou » selon le cas)

plus ou moins-values à
long terme imposables au taux de 15 %

plus ou moins-values à long terme afférentes à
des cessions de titre de sociétés à prépondérance
immobilière cotées et imposables aux taux de 19 %

Chiffre d'affaires TTC

plus ou moins-values à long terme
imposables au taux de 0 %

– Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET

OBSERVATIONS

La déclaration n° 2065 (et les annexes 2065 *bis* et *ter*) est servie par toutes les sociétés et personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, quel que soit le régime d'imposition (réel normal ou réel simplifié).

Une liasse (2050 à 2059 G pour le réel normal ou 2033 A à G pour le réel simplifié) sera jointe à cette déclaration.

Le recours à l'un ou l'autre de ces régimes est matérialisé par une mention portée en tête de la déclaration.

Elle est établie en un seul exemplaire (à l'exception des entreprises placées sous le régime de groupe, art. 223 A à F, qui la souscrivent en double exemplaire) et adressée avec les documents annexes visés dans la présente notice ou dans la notice 2032 ou 2033-NOT, au service des impôts des entreprises (SIE) du lieu du principal établissement. Toutefois cette déclaration est à adresser à la direction des grandes entreprises (DGE), si l'entreprise relève de ce service (cf. BOI 13K-6-04 et 13K-16-01). Dans ce cas, elle est souscrite par voie électronique (CGI art. 1649 *quater* B *quater*).

Sur demande de l'entreprise, un accusé de réception peut lui être adressé.

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Notes Résultat fiscal :

1 Le résultat fiscal doit être ventilé en fonction des différents taux applicables à l'entreprise. En effet, les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 7 630 000 € (somme des lignes 210, 214 et 218 du tableau 2033-B ou ligne FL du tableau 2052 pour le réel normal) et qui sont détenues pour 75 % au moins directement et indirectement par des personnes physiques sont imposées au taux de 15 % pour la fraction de leur bénéfice inférieure à 38 120 € par période de 12 mois, au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Pour les sociétés en intégration fiscale, il convient de prendre en compte le chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés membres du groupe.

Notes Plus-values :

2 Le cadre plus-values à long terme imposables au taux de 15 % :

La case plus-values à long terme imposables à 15 % contient le montant imposable des plus-values à long terme, après les éventuelles imputations des moins-values à long terme ou des déficits.

Le régime des plus ou moins-values à long terme réalisées au titre des exercices ouverts à compter du 26 septembre 2007 s'applique à la plus ou moins-value résultant de la cession d'un brevet, d'une invention brevetable ou d'un procédé de fabrication industriel qui satisfait aux conditions prévues au 1^{er} de l'article 39 *terdecies* du même code, sous réserve qu'il n'existe pas de liens de dépendance entre l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire au sens du 12 de l'article 39 du même code. Le régime des plus et moins-values à long terme cesse de s'appliquer à la plus ou moins-value provenant des cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière réalisées à compter du 26 septembre 2007.

Le cadre résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % :

Ce cadre permet de porter sur la déclaration le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets imposé au taux de 15 % sous déduction du montant imposé à 15 % (déjà compris dans le cadre C1 « bénéfice imposable au taux de 15 % »). Cette information est nécessaire pour déterminer le montant des acomptes dus par l'entreprise.

Le cadre plus-values à long terme imposables au taux de 19 % :

Il s'agit notamment du montant net des plus et moins-values à long terme afférentes à des titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées réalisées au cours d'exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007 (art. 219 I a du CGI).

Le cadre autres plus-values imposables au taux de 19 % :

Il s'agit notamment :

- des plus-values nettes dégagées lors de la réévaluation des immeubles ou des titres de SPI (art. 238 *bis* JA du CGI) ;
- des plus-values réalisées en cas de cession d'immeubles, de certains droits afférents à des contrats de crédit-bail immobilier, de droits réels portant sur des immeubles ainsi que de titres de sociétés à prépondérance immobilière au profit notamment de sociétés d'investissements immobiliers cotées, de sociétés à prépondérance immobilière à capital variable, ainsi que de leurs filiales, de sociétés civiles de placements immobiliers, d'organismes en charge de logement social, ainsi que certaines plus-values réalisées par ces derniers organismes (art. 210 E du CGI) ;
- des plus-values latentes imposées lors d'option pour le régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C du CGI).

Le cadre plus-values à long terme imposables au taux de 0 % :

Il s'agit des plus-values à long terme réalisées sur les titres de participation (art. 219 I a *quater* du CGI).

Le cadre plus-values exonérées art. 238 *quindecies* :

Il s'agit du montant des plus-values exonérées à l'occasion de la cession d'une branche complète d'activité dans les conditions prévues à l'article 238 *quindecies*.

Note Abattements :

3 Le cadre Autres dispositifs :

Il s'agit notamment de l'abattement en faveur des artisans pêcheurs et pêcheurs associés d'une société de pêche artisanale (art. 44 *nonies* du CGI), ou des sociétés unipersonnelles d'investissement à risque (art. 208 D du CGI), ou de l'exonération liée aux bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duo decies* du CGI).

Le cadre Bénéfice ou déficit exonéré :

Les entreprises doivent mentionner le montant des exonérations et abattements pratiqués dans le cadre des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. Le total de ces sommes est égal aux sommes assemoynées sur le tableau n° 2058-A, ligne XF et VENTILÉES OBLIGATOIREMENT dans les cases K9, L2, L3, L4, L5, L6, K3, OT, OV ou sur le tableau n° 2033-B, ligne 342.

Pour bénéficier des exonérations ou abattements, les entreprises doivent joindre à leur déclaration les états mentionnés sur la notice n° 2032 (réel) ou n° 2033-NOT (RSD). Les éléments rappelés dans la rubrique C 3 ne doivent pas être retranchés des résultats figurant dans les rubriques C1 et C2, ces opérations ayant déjà été effectuées dans le tableau n° 2058 A ou 2033 B.

IMPUTATIONS

Vous pouvez vous reporter utilement à la notice des imprimés n°2572 et 2572-A en vigueur au moment de l'utilisation de cette déclaration, disponible sur le site www.impots.gouv.fr

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 *nonies* à 234 *quindecies* du CGI)

Elle s'applique aux revenus retirés de la location des locaux situés dans les immeubles achevés depuis quinze ans au moins, au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Il conviendra de se reporter à la notice 2032 (réel normal) ou 2033-NOT (réel simplifié d'imposition) pour de plus amples renseignements.

Le montant figurant cadre E de la présente déclaration devra être reporté sur le relevé d'acompte n° 2571 et sur le relevé de solde n° 2572. Cette contribution est autoliquidée suivant les règles de l'impôt sur les sociétés.

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

4 Il s'agit notamment :

- des intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales dont le paiement donne lieu à l'établissement d'un relevé de coupons,
- des produits des parts sociales dans les sociétés à responsabilité limitée et des dividendes payés aux commanditaires dans les sociétés en commandite simple.

Les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite simple, les sociétés créées de fait et les sociétés en participation qui ont opté pour leur assujettissement à l'impôt par prélèvement sur les bénéfices des exercices clos avant que l'option ou la transformation ait pris effet (ou sur des réserves constituées au moyen de ces bénéfices) et qui ont supporté l'impôt sur le revenu, au nom des associés, commanditaires ou participants.

5 Il convient de porter dans ce cadre le montant des sommes versées ou des avantages alloués au titre de ces distributions au cours de l'exercice.

6 Ces distributions comprennent essentiellement :

- les rémunérations allouées aux administrateurs et non ex. déductibles pour le calcul du bénéfice ;
- les distributions ne résultant pas de décisions régulières des organes compétents de la société, notamment : intérêts excédentaires des comptes courants d'associés, dons et subventions non admis dans les charges, dépenses de caractère d'appoint, rémunérations excessives ou non déclarées, ex. d'ins des charges déductibles.

7 Il s'agit des revenus distribués par des sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés ou soumises sur option à cet impôt et résultant de décisions régulières des organes compétents (2^e du 3 de l'article 158 du CGI).

8 La société fournit par ailleurs les formulaires individuels visés aux articles 242 *ter* du CGI et 49 H de l'annexe III au même code.

VALEUR AJOUTÉE DE L'ENTREPRISE

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Ce cadre concerne les sociétés à responsabilité limitée (SARL) n'ayant pas opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, les sociétés à responsabilité limitée à associé unique (EURL) passibles de l'IS de droit ou sur option, les sociétés en commandite par actions (SCA) et les sociétés de personnes, sociétés en nom collectif (SNC), sociétés en commandite simple (SCS), sociétés créées de fait et sociétés en participation (SEP) ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux. S'il est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle.

SAS A BB BOULANGERIE

Exercice clos le 31/12/2021

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des principes généraux.

La continuité de l'exploitation est assurée.

Les méthodes d'évaluation et de valorisation de l'exercice sont :

- Méthode de base : coût historique
- Immobilisations corporelles : coût d'acquisition ou de production
- Amortissements : selon la durée de vie prévue, linéaire ou dégressif

- | | |
|---------------------------------------|---------|
| * Matériel et outillages industriels | 3-8 ans |
| * Agencements et installations divers | |
| * Matériel de transport | |
| * Matériel de bureau et informatique | |
| * Mobilier | |

- Stock matières et marchandises : Premier entré Premier sorti
- Aucun changement de présentation ou d'évaluation n'est à signaler.

COMPLEMENTS POUR DONNER L'IMAGE FIDELE

NE ANT

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

NE ANT

SAS A BB BOULANGERIE

SAS ABB BOULANGERIE

2 SQUARE MARCEL PAUL

42800 RIVE DE GIER

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

SIRET : 850.550.443.00012

SAS A BB BOULANGERIE

Au capital de 2 000 €

2 SQUARE MARCEL PAUL

42800 RIVE DE GIER

R.C.S. : 850.550.443.00012

Rapport de gestion en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

Le soussigné Monsieur SOUID Nouredine, président et associé unique de la société A BB BOULANGERIE, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Lyon, sous le numéro 850.550.443.00012 a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/21, établi le présent rapport de gestion, conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce.

Activité de la société au cours de l'exercice :

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'activité de la Société a été la suivante :

- Maintien et augmentation du chiffre d'affaire

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2022 sont les suivants :

- Confortation du fond de roulement et de la trésorerie
- Maintien du chiffre d'affaire et de la marge bénéficiaire

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 1er janvier 2022, date de la clôture de l'exercice, il est à noter :

- Aucun

Présentation des états financiers :

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes annuels font ressortir *un bénéfice* de 377.64 euros, qui serait affectée comme suit :

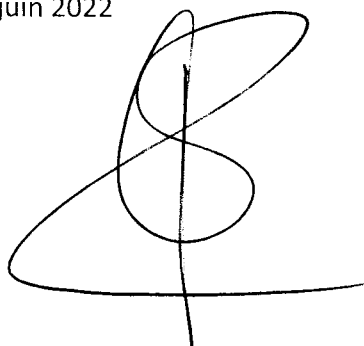
- Autre réserve 377.64 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal selon l'article 39-4 du même code.

Fait à Rive de Gier, le 30 juin 2022

Le Président.



SAS A BB BOULANGERIE

Au capital de 2 000 €

2 SQUARE MARCEL PAUL

42800 RIVE DE GIER

R.C.S. : 850.550.443.00012

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2022

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

De l'exercice clos le 31 décembre 2021

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes annuels font ressortir *un bénéfice* de 377.64 euros, qui serait affectée comme suit :

- Autre réserve	377.64 €
-----------------	----------

Cette proposition d'affectation du résultat, telle que reproduite a été adoptée à l'associé unique

Fait à Rive de Gier, le 30 juin 2022

Le Président

